

## Pénal ou administratif

Par **Louise7**, le **02/12/2015 à 14:44**

Bonjour !

Je redouble actuellement mon 1er semestre de L1 (il ne me manquait pas beaucoup de points pour valider, sachant que mon second semestre est entièrement validé [smile3] ), et je commence déjà à me poser des questions sur la L2 l'an prochain.

J'ai commencé à suivre certains cours de L2 comme j'ai beaucoup de temps libre car peu de matières de L1 à retravailler, et je me pose des questions.

En effet, dans ma fac (Nantes), les 3 matières principales en L2 sont le droit des obligations (civil), le droit pénal et le droit administratif. Nous devons choisir 2 TD au choix sur ces 3 matières.

Je suis sûre de vouloir prendre droit des obligations car je suis plus attirée par le domaine du droit privé, mais j'hésite beaucoup entre droit admin et pénal pour la seconde matière...

En effet, l'année dernière, on nous avait déconseillé de prendre TD de pénal, car beaucoup de mauvaises notes.

Je pense plutôt m'orienter vers du droit privé, et pourquoi pas une carrière dans la magistrature, je n'ai pas encore de projet très défini à vrai dire [smile3]. Dans ce sens le pénal me serait plus utile, mais j'hésite quand même à prendre administratif, pour ne pas me fermer de portes au cas où je change d'avis...

Bref, je suis un peu perdue [smile7]

Par **débutant**, le **02/12/2015 à 18:17**

Bonsoir, de ce qui se dit, l'avantage de prendre administratif c'est que ça commence déjà à te préparer aux concours administratifs que tu envisageras peut être plus tard.

Personnellement je pense avoir fait le bon choix en prenant admin/civil en L2. Le droit administratif est clairement plus difficile à assimiler que le droit pénal. Tu auras énormément de jurisprudence (arrêts) à connaître si tu choisis l'administratif, et autant te dire qu'il ne faut pas être fragile psychologiquement.